

Annexe II

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Mode de passation: Procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence N°07/CNRST/15 du 24/11/2015.

Objet: « L'abonnement à une solution logicielle anti-plagiat pour le compte du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) –en lot unique-».

A. Pour les personnes physiques:

- Je soussigné(prénom, nom et qualité),
- Numéro de tél :
- Numéro du Fax :
- Adresse électronique.....
- Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
- Adresse du domicile élu
- Affilié à la CNSS sous le n° (1)
- Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°(1)
- N° de patente(1)
- N° du compte courant postal –bancaire ou à la TGR(RIB)

B. Pour les personnes morales:

- Je soussigné,(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
- Numéro de tél :
- Numéro du Fax :
- Adresse électronique.....
- Agissant en nom et pour le compte de.....(Raison social et forme juridique de la société) au capital de
- Adresse du siège social de la société
- Adresse du domicile élu
- Affilié à la CNSS sous le n°(1)
- Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le n°(1)
- N° de patente(1)
- N° du compte courant postal –bancaire ou à la TGR (2).....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

Déclare sur l'honneur :

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
3. Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance:
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret n°2-12-349 précité;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le CNRST a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc (3) ;
5. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6. m'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché ;
7. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1^{er} du dahir n°1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4) ;
8. atteste que je suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n°2-12-349 précité ;
9. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
10. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le.....

(Signature et cachet du concurrent)

- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur
- 1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
 - 2) à supprimer le cas échéant.
 - 3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - 4) à prévoir en cas d'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349.